

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUILLET 2015**

*L'an deux mille quinze et le neuf juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Véronique BARRAL, Chantal MERMET, René NIVON.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Véronique BARRAL à Armelline AUDRIEU, René NIVON à Patrice REBOULLET.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire félicite Mélanie et Jean-Christophe ROBIN pour la naissance de leur petite Lola et adresse au nom de la commune ses meilleurs de vœux d'épanouissement à cette nouvelle petite fille venue agrandir la famille.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

### **1. Audition de l'association Moras en Valeur dans le cadre du projet de dénomination des rues et voies communales.**

Le Conseil municipal accueille Madame Caroline Fanget, Présidente de l'association Moras en valeur. Monsieur le Maire suspend la séance afin de lui céder la parole pour présenter le travail et les propositions de son association dans le cadre de la réflexion entreprise pour dénommer l'ensemble des voies communales.

A l'issue de cet exposé, les élus remercient Madame la Présidente pour les nombreuses suggestions effectuées à partir des recherches réalisées sur l'histoire communale (ancien cadastre, cadastre napoléonien...)

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des habitants se poursuivra tout l'été et jusqu'à la fin septembre. Une réunion publique de synthèse de toutes les propositions reçues sera ensuite tenue à la salle des fêtes.

Un travail sur la numérotation sera effectué en parallèle.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2015**

Le procès-verbal de séance du 26 mai 2015 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 26 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

## **3. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : granulés bois chauffage, maintenance copieurs, travaux élagage parc, remplacement chauffe-eau gendarmerie, participation centre médico-scolaire, motorisation portail gendarmerie, entretien éclairage public...

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

## **4. Demande de fonds de concours à la communauté de communes Porte de DrômArdèche dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes Porte de DrômArdèche a décidé d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour ce faire, elle va prendre en charge l'organisation et le financement de 1 h 30 par élève du CP au CM2 et par semaine. Le dispositif a été adapté sur certains secteurs. S'agissant de la commune de Moras en Valloire, il a été proposé que la communauté de communes n'organise pas les Temps d'Activités Périscolaires en direct, mais apporte une aide financière sous forme de fonds de concours. La communauté de communes Porte de DrômArdèche a fixé le montant de ce fonds de concours :

- à hauteur de 50 % des dépenses engagées par la commune pour les TAP des élèves du CP au CM2.
- avec un plafond du fonds de concours fixé à 89 euros/élève/an, correspondant au montant prévisionnel engagé par la communauté de communes pour les activités qu'elle organise et finance en direct, dans un souci d'équité à l'échelle du territoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **5. Demandes de subvention au Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2016.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie rue des Terreaux. La commission travaux a défini comme prioritaires les travaux concernant cette réfection.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à près de 15 000 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- \* SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale pour ces travaux de réfection de voirie.

- \* CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et financières nécessaires.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal le projet d'acquisition de foncier rue des Terreaux afin d'aménager un nouveau parking à proximité de la bibliothèque et de la salle des fêtes communale.

En effet, le manque de places de stationnement est devenu problématique dans le cœur du village et particulièrement aux abords des services publics. La commission travaux a défini comme prioritaire

cette acquisition foncière et l'aménagement de ce nouvel espace de stationnement. Celui-ci impliquerait aussi le coulage d'un mur et de fondations supports.

Le montant prévisionnel de cette opération (acquisition et travaux) s'élèverait à 55 000 € HT.

Considérant le coût de ce projet et la nécessité de réaliser cette acquisition, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

\* SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale pour cette réalisation d'un parking aux abords de la bibliothèque et de la salle des fêtes communale.

\* CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et financières nécessaires.

## **6. Décision modificative budgétaire n° 2 – budget annexe assainissement**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu du transfert de la compétence des stations d'épuration à la communauté de communes Porte de DrômArdèche, il convient de régulariser une facture d'électricité payée par la trésorerie sans mandatement au préalable. Il est pour cela nécessaire d'ajuster le budget primitif 2015 pour le service assainissement. Les crédits suivants doivent être ouverts:

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

Ouverture de crédits :

Recettes Fonctionnement : Article 778 : + 600 €

Dépenses Fonctionnement : Article 678 : + 600 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2015. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **7. Suppression d'un grade d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe au tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création d'un grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en raison de la réussite du concours d'accès par un agent communal. Il convient désormais de supprimer son ancien grade (2<sup>ème</sup> classe) du tableau des emplois. En cas de suppression de grade, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme en date du 11 juin 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression d'un grade d'adjoint technique de 2e classe permanent à temps complet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **8. Proposition de délibération cadrant l'état des lieux de la desserte forestière sur la commune**

Monsieur Claude DESRIEUX expose que, dans le cadre de la Charte forestière des Chambarans, est mis en place sur la commune de Moras-en-Valloire un protocole d'état des lieux des voiries et chemins avant et après chantier forestier.

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- Engager une concertation entre propriétaires, exploitants forestiers et élus de la commune ;
- Réduire l'impact de l'exploitation forestière sur les ouvrages communaux ;
- Favoriser une meilleure acceptation de l'activité forestière dans le massif des Chambarans ;
- Anticiper d'éventuelles contraintes liées à l'exploitation, à la sortie des bois et au transport des bois sur les voies communales.

Pour ce faire, le dispositif nécessite un engagement réciproque du professionnel forestier concerné et de la commune de Moras-en-Valloire :

- Le professionnel forestier s'engage à avertir la commune d'un chantier à venir sur son périmètre ;
- La commune s'engage, via son « correspondant forêt », à communiquer tous les éléments à sa disposition afin d'aider le professionnel à préparer au mieux son chantier ;
- Les deux parties s'engagent à réaliser ensemble un état des lieux avant et après chantier ;
- Le professionnel s'engage à remettre en état le chemin utilisé s'il a été dégradé par l'exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce dispositif et s'engage à le mettre en œuvre dès à présent.

## **9. Projet de convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la gestion des archives**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition du Centre de gestion de la Drôme pour l'affectation de personnel à la commune pour une mission d'organisation, de conservation, d'enrichissement, d'évaluation et d'exploitation des fonds d'archives de la collectivité.

La mission définie par la commune serait :

- le conseil pour la mise en œuvre du classement des archives permettant à la collectivité de respecter ses obligations légales, et le conseil adapté aux besoins du service,
- la sensibilisation des acteurs à l'intérêt et aux méthodes d'archivages,
- la réception, le tri et le classement des dossiers administratifs,
- la conservation et la gestion des fonds,
- la réalisation du récolement des archives versées aux Archives Départementales.

La convention serait de trois années pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **10. Organisation du feu d'artifice intercommunal du 14 juillet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du feu d'artifice intercommunal du 14 juillet. Les autorisations ont été demandées à la Préfecture de la Drôme, ainsi qu'au SDIS. Un bal en plein air se déroulera sur la place Justin Achard. La communauté de communes prêtera une scène pour le fond de place. La route départementale étant interdite à la circulation, des parkings seront disponibles au parc, jeux de boules, ainsi qu'à la ZA du Val d'Or. L'éclairage public sera coupé dans le village le temps du feu. Monsieur le Maire demande aux élus disponibles de bien vouloir épauler le Comité des fêtes en charge de la buvette.

## **11. Organisation de la période estivale (services et élus)**

Monsieur le Maire détaille les congés estivaux de chaque service.

Fermeture du secrétariat du 27 juillet au 15 août.

Permanences des élus le vendredi 31 juillet de 13 heures 30 à 17 heures, le vendredi 7 août de 15 heures à 17 heures et le jeudi 13 août de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Services techniques : un agent en congés du 27 juillet au 14 août et un agent en congés du 17 août au 4 septembre.

Fermeture de l'agence postale du 3 au 15 août.

Ecole : nettoyage des locaux à partir du 19 août.

## **12. Bilan de l'installation des ilots de propreté**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation des ilots de propreté au mois de juin. Un point sera fait avec le SIRCTOM et l'entreprise Cheval sur les différentes finitions à prévoir. Les abords des ilots et leurs tambours seront nettoyés régulièrement par les services techniques. La borne vêtements de la Croix-Rouge est installée devant le Centre Technique Municipal à la zone artisanale.

### **13. Bulletin municipal de septembre 2015**

Le prochain bulletin municipal sera distribué semaine 36 ou 37. La date limite de retour des articles des différentes associations est prévue le 15 juillet. La commission communication fera une relecture/correction des articles dans l'été.

### **14. Rendu compte des commissions communales et questions diverses**

- Bibliothèque : modification des horaires de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> septembre : Lundi de 16 h à 18 h, Mercredi de 14 h à 16 h, Jeudi de 16 h à 18 h, Samedi de 10 h à 12 h.
- Ecole : spectacle de fin d'année très réussi.
- Ecole : reprise de l'ATSEM à temps plein le 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- Travaux voirie : à prévoir curage fossés et emplois à terminer.

Quelques dates :

- Repas quartier Le Val d'Or le 11 juillet.
- Feu d'artifice le 14 juillet.
- Challenge Boules au parc le 1<sup>er</sup> août.
- Forum intercommunal des associations à St Sorlin en Valloire le 5 septembre.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 15 Septembre 2015 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.